**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-------------------

Département de Meurthe et Moselle

-------------------

Arrondissement de Nancy

-------------------

**MAIRIE DE LENONCOURT**

54110



Téléphone : 03 83 46 99 52

Télécopie : 03 83 46 46 60

**COMMUNE DE LENONCOURT**

**13 place de la mairie**

**54110 LENONCOURT**

|  |
| --- |
| **Réhabilitation du commerce bar et épicerie « Le Rural »** |

**CAHIER DES CHARGES**

**Marché public de travaux en procédure adaptée**

**(**Selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises au plus tard le

Jeudi 15 septembre 2016 à 12 heures

**1/Acheteur public**

Monsieur le Maire de la commune de Lenoncourt

13 place de la mairie

54110 LENONCOURT

**2/ Objet : Réhabilitation du commerce bar et épicerie « Le Rural »**

**L’achèvement des travaux aura lieu impérativement avant le 15 novembre 2016**

**3/Etendue des travaux**

Mettre aux normes d’accès handicapé le commerce (bar et l’épicerie), gestion des accès et sorties de secours.

Réalisation d’ouvertures sur murs porteurs et réagencement des espaces.

Réalisation d’une terrasse accueillant du public sur la devanture du bâtiment.

Réalisation de rayonnages, mobiliers, caisses et présentation dans la partie épicerie.

Modification des menuiseries.

Rafraichissement de l’ensemble sols murs et plafonds

**4/Prescriptions techniques**

Marché global.

**5/Description sommaire des travaux à réaliser**

Démolition et valorisation des déchets.

Maçonnerie.

Electricité/ VMC.

Plomberie / sanitaire.

Menuiserie INT/EXT.

Plâtrerie / cloison / plafond.

Peinture et revêtement mural.

Revêtement de sol.

Agencement bar.

Agencement magasin

Mobilier INT/EXT.

Terrasse.

Vitrophanie et enseigne.

Store exterieur.

***Voir les fiches descriptives détaillées jointes***

**6/Sécurité**

L'entreprise doit prendre en compte dans l'établissement des prix tous les moyens réglementaires nécessaires pour intervenir en sécurité : échafaudages, plate-forme de travail, divers moyens de protections individuelles....

**7/Protection des ouvrages et nettoyage**

L'entreprise prévoira toutes les protections des meubles, des objets et assurera un nettoyage final après son intervention. Les entreprises devront prendre connaissance sur place de toutes les contraintes et difficultés qu'elles pourraient rencontrer lors de la réalisation des travaux.

**8/Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante.

**Pièces particulières**

- l'acte d'engagement (AE) ci-joint et ses annexes ;

**Pièces générales**

- l’ordonnance [n° 2015-899](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030920376&categorieLien=id) du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

- le décret [n° 2016-360](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032295952&dateTexte=&categorieLien=id) du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG) défini par arrêté du 8 septembre 2009, en vigueur lors de la remise des offres

**9/ Prix**

**Forme du prix**

Le prix est ferme non révisable.

**1/ Délai de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours à dater de l'accusé de réception par le pouvoir adjudicateur du projet de décompte des prestations.

**11/ Conditions économiques d'établissement**

Le coût prévisionnel de l'opération est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres.

**12/ Avances et acomptes**

Le versement d'une avance ou d’un acompte de 30% pourra être effectué au titulaire du marché sur demande écrite.

**13/ Dérogations au CCAG-Travaux**

Par dérogation à l’article 46-4 du CCAG-Travaux, en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu de verser une indemnité de résiliation à l’opérateur économique.